



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légalité
le :
AR n° :

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération relative à la Décision Modificative Budgétaire n°1 du budget principal « Seine et Yvelines Numérique » et des budgets annexes « Yvelines Numériques Centrale d'Achat » et Réseau THD

Le 25 juin 2020, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni à l'Hôtel du Département des Yvelines à Versailles sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 19 juin 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont été présentées en conseil des ministres ;

Vu la délibération 2020-CSSYN-33 relative aux modalités de délibération par voie dématérialisée des comités syndicaux en application de l'ordonnance 2020-347 ;

Vu les statuts de « Seine et Yvelines Numérique » ;

Vu les budgets primitifs 2020 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité syndical ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 :

Adopte la décision modificative n° 1 de 2020 pour le budget principal M52 du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20200703-2020-
CSSYN-37-DE
Date de réception préfecture :
03/07/2020

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	SEINE ET YVELINES NUMERIQUE	Total
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles	20	Immobilisations incorporelles	601 428,00	601 428,00
	21	Immobilisations corporelles	3 823 911,00	3 823 911,00
		Dépenses réelles	4 425 339,00	4 425 339,00
Total Dépenses d'investissement			4 425 339,00	4 425 339,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00	0,00
Recettes réelles	13	Subventions d'investissement	4 425 339,00	4 425 339,00
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
	204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
		Recettes réelles	4 425 339,00	4 425 339,00
Total Recettes d'investissement			4 425 339,00	4 425 339,00

APPROUVE la révision des autorisations de programme à hauteur de +1 322 000 euros pour l'AP Numérique des établissements et de + 2 480 000 € pour l'AP Vidéo Protection telle que recensées dans les annexes de la maquette budgétaire de la décision modificative n° 1 de 2020 du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique.

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	SEINE ET YVELINES NUMERIQUE	Total
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	011	Charges à caractère général	211 681,00	211 681,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
		Dépenses réelles	211 681,00	211 681,00
Total Dépenses de fonctionnement			211 681,00	211 681,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00	0,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00
	74	Dotations, subventions et participations	211 681,00	211 681,00
	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
		Recettes réelles	211 681,00	211 681,00
Total Recettes de fonctionnement			211 681,00	211 681,00

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20200703-2020-
CSSYN-37-DE
Date de réception préfecture :
03/07/2020

ARTICLE 2 :

Adopte la décision modificative n° 1 de 2020 pour le budget annexe Centrale d'achats M4, du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	YNCA	Total
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
	011	Charges à caractère général	446 000,00	446 000,00
Dépenses réelles	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
		Dépenses réelles	446 000,00	446 000,00
Total Dépenses de fonctionnement			446 000,00	446 000,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00	0,00
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	446 000,00	446 000,00
Recettes réelles	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
		Recettes réelles	446 000,00	446 000,00
Total Recettes de fonctionnement			446 000,00	446 000,00

ARTICLE 3 :

Adopte la décision modificative n° 1 de 2020 pour le budget annexe Réseau Très Haut Débit M4, du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	RESEAUX THD	Total
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
	011	Charges à caractère général	196 940,00	196 940,00
Dépenses réelles	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
		Dépenses réelles	196 940,00	196 940,00
Total Dépenses de fonctionnement			196 940,00	196 940,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00	0,00
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	196 940,00	196 940,00
Recettes réelles	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
		Recettes réelles	196 940,00	196 940,00
Total Recettes de fonctionnement			196 940,00	196 940,00

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.


 Pierre BÉDIER
 Président du Comité Syndical
 Seine-et-Yvelines Numérique

Accusé de réception en préfecture
 078-200062248-20200703-2020-
 CSSYN-37-DE
 Date de réception préfecture :
 03/07/2020

COMITÉ SYNDICAL

Délibération relative à la Décision Modificative Budgétaire n°1 du budget principal « Seine et Yvelines Numérique » et des budgets annexes « Yvelines Numériques Centrale d'Achat » et Réseau THD

Président de séance : Monsieur Pierre Bédier

Présents : 15

- En présentiel (6) : Mme CAPIAUX Anne, M. COQUARD Bertrand, M. COURTES Daniel, Mme HERY LE PAELLEC Anne, M. QUERARD Serge, Mme WINOCOUR LEFEVRE Pauline
- A distance (4) : Mme LEANDRI Nathalie, M. LE FOLL Joseph, M. MANCIPOZ André, M. SUBRINI Paul

Dont

Pouvoir : 5

- Mme DE CIDRAC Marta à Mme HERY LE PAELLEC Anne
- Mme DUMOULIN Cécile à M. COQUARD Bertrand
- M. GARAY François à M. QUERARD Serge
- M. OLIVE Karl à Mme WINOCOUR LEFEVRE Pauline
- M. VASTEL Laurent à M. COURTES Daniel

Absents EXCUSÉS : 8

Mme BARRY Malika, M. GAUTIER Pierre, M. GOURIOU Daniel, M. HAZAN Stéphane, Mme LIM Lina, M. MANSAT Jean-Jacques, M. OURGAUD Jean-Luc, M. RICHARD Laurent

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	23	12	15

Adopté à l'unanimité

Résultats du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
BEDIER Pierre	En présentiel	POUR
CAPIAUX Anne	En présentiel	POUR
COQUARD Bertrand	En présentiel	POUR
DE CIDRAC Marta	Représenté	POUR
DUMOULIN Cécile	Représenté	POUR
GARAY François	Représenté	POUR
COURTES Daniel	En présentiel	POUR
HERY LE PALLEC Anne	En présentiel	POUR
LEANDRI Nathalie	A distance	POUR
LE FOLL Joseph	A distance	POUR
MANCIPOZ André	A distance	POUR
OLIVE Karl	Représenté	POUR
QUERARD Serge	En présentiel	POUR
SUBRINI Paul	A distance	POUR
VASTEL Laurent	Représenté	POUR
WINOCOUR LEFEVRE Pauline	En présentiel	POUR

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20200703-2020-
CSSYN-37-DE
Date de réception préfecture :
03/07/2020